



Suivi, évaluation et apprentissage

Une vue d'ensemble des
subventions
communautaires

mai 2024



**Ocean Community
Empowerment
and Nature**



**UK International
Development**

Partnership | Progress | Prosperity

Contenu

1. Objet du présent document.....	2
1.1. À qui s'adresse ce document ?.....	2
2. Qu'est-ce que le suivi, l'évaluation et l'apprentissage ?	3
3. MEL dans les subventions communautaires OCEAN	4
3.1. Le processus en deux étapes.....	4
3.2. Aperçu des exigences de la MEL aux étapes 1 et 2.....	4
3.3. Théorie du changement et cadre logique.....	5
3.4. Rapports de la MEL	5
3.5. Soutien aux demandeurs et aux bénéficiaires de subventions dans le cadre de la MEL	6

1. Objet du présent document

Avis de non-responsabilité concernant la traduction : Ce document a été traduit automatiquement à partir de l'original anglais. Certains contenus peuvent ne pas être exacts à 100 % en raison des limites des logiciels de traduction. Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant ce contenu, n'hésitez pas à nous contacter : helpdesk@oceangrants.org.uk

À qui s'adresse ce document ?

Ce document donne un aperçu des exigences en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) pour les **candidats et les bénéficiaires de subventions communautaires**.

Nous expliquons l'approche et les exigences d'OCEAN en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage pour les subventions communautaires. Nous recommandons aux candidats de lire ce document pour comprendre :

- Les exigences de la MEL à chaque étape du processus de candidature.
- Exigences en matière de rapports de la MEL pendant la mise en œuvre du projet.
- Le soutien offert aux candidats et aux bénéficiaires pour concevoir, développer et mettre en œuvre la MEL.

Des conseils supplémentaires sont disponibles sur Flexi-Grant (<https://ocean.flexigrant.com/>) et sur le site Internet d'OCEAN (<https://oceangrants.org.uk/>). Les modèles requis peuvent également être téléchargés à partir du formulaire de demande de Flexi-Grant. Nous organisons également des webinaires de formation sur la MEL auxquels vous pouvez vous inscrire sur notre site web ou que vous pouvez regarder plus tard sur YouTube (https://www.youtube.com/@OCEAN_BPF).

Contactez nous

Si, après avoir lu ces conseils, vous avez d'autres questions et avez besoin d'aide, contactez-nous à l'adresse helpdesk@oceangrants.org.uk.



Crown copyright 2024

Vous pouvez réutiliser ces informations (à l'exclusion des logos) gratuitement dans n'importe quel format ou sur n'importe quel support, selon les termes de la licence Open Government Licence [v.3](#).

Toute demande de renseignements concernant cette publication doit nous être adressée à l'adresse suivante : ocean@defra.gov.uk

2. Qu'est-ce que le suivi, l'évaluation et l'apprentissage ?

Le suivi, l'évaluation et l'apprentissage (MEL) constituent une partie importante de la mise en œuvre efficace des projets, de la démonstration des résultats et de l'apprentissage à partir des activités et des expériences pour comprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Les trois éléments du suivi, de l'évaluation et de l'apprentissage sont définis ci-dessous :

Contrôle	La collecte systématique et routinière de données sur les ressources, les activités et les résultats d'un projet. Cela comprend le suivi régulier des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, des résultats escomptés et de l'impact d'un projet.
L'évaluation	L'évaluation et l'analyse des ressources, des activités et des résultats d'un projet qui peuvent assurer ou informer la conception et les décisions d'un projet pour l'aider à avoir un impact.
Apprentissage	Le processus par lequel les preuves et les informations sont examinées et utilisées pour combler les lacunes en matière de preuves et identifier ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas, contribuant ainsi à améliorer continuellement la capacité du projet et des autres à obtenir des résultats.

Il peut être utile de considérer le suivi comme la collecte et l'analyse régulières de données pour répondre à des questions principalement liées au "quoi" et au "quand", c'est-à-dire que le projet produit-il ce qu'il était censé produire et dans les délais prévus ? Le suivi permet de s'assurer que les activités sont sur la bonne voie et qu'elles atteignent les résultats souhaités. Les informations recueillies dans le cadre du suivi sont également essentielles pour la planification, car elles permettent aux projets d'ajuster leur approche en fonction de ce qui a fonctionné ou non.

L'évaluation consiste à prendre du recul et à avoir une vue d'ensemble. Elle implique d'évaluer les effets voulus et non voulus d'une initiative ou d'un groupe d'initiatives, y compris ses forces et ses faiblesses à des moments clés du cycle du projet. L'évaluation tend à fournir des informations plus riches que le suivi, car les questions qui la motivent portent généralement sur le "comment" et le "pourquoi", c'est-à-dire sur le comment et le pourquoi d'un changement positif ou négatif.

L'apprentissage consiste à utiliser les informations recueillies dans le cadre du suivi et les enseignements tirés de l'évaluation pour comprendre ce qui peut être fait pour s'améliorer. Il s'agit d'être ouvert au changement et d'utiliser les connaissances acquises pour tirer les leçons de nos succès et de nos échecs afin de faire mieux à l'avenir.

3. MEL dans les subventions communautaires

Nous voulons que la MEL soit utile pour vous et votre équipe de projet. OCEAN fournit des outils et des formations sur l'utilisation de la MEL au fur et à mesure que vous développez votre candidature, afin que vous puissiez obtenir un retour d'information qui renforce la conception de votre projet, et montrer comment vous mesurerez les résultats obtenus.

3.1. Le processus en deux étapes

Les demandes de subventions communautaires sont évaluées en deux étapes. À l'étape 1, les candidats décrivent la conception de leur projet, leur approche et l'impact escompté. Le comité d'experts OCEAN évaluera ces demandes et présélectionnera les meilleures propositions qui seront invitées à l'étape 2.

À l'étape 2, les candidats élaboreront une proposition plus détaillée, qui comprendra la manière dont ils mesureront les progrès du projet vers la réalisation de ses objectifs. Pour ce faire, ils devront remplir et soumettre un formulaire de candidature plus détaillé et des documents complémentaires.

Pour vérifier les dates d'ouverture, de clôture et d'attribution, veuillez consulter notre site web : <https://oceangrants.org.uk/apply/community-grants/>

3.2. Aperçu des exigences de la MEL aux stades 1 et 2

Les principaux outils que les bénéficiaires de subventions OCEAN devront utiliser sont la théorie du changement et le cadre logique. Des modèles sont disponibles sur FlexiGrant et sur le site web d'OCEAN.

Le tableau ci-dessous résume les outils MEL que nous demandons aux candidats de soumettre à chaque étape de la candidature.

- Étape 1 : Les candidats soumettent une note conceptuelle qui ne comprend pas d'outils MEL formels.
- Étape 2 : Les candidats soumettent une demande plus détaillée comprenant un diagramme de théorie du changement (obligatoire pour tous) et un cadre logique (facultatif pour les subventions inférieures à 100 000 £).

	Première étape de la demande		Application de l'étape 2	
	Cadre logique	Théorie du changement	Cadre logique	Théorie du changement
Subventions communautaires £100K - £250K	x	x	✓ Exigée	✓ Exigée
Subventions communautaires moins de £100K	x	x	x En option	✓ Exigée

Des modèles sont fournis pour la théorie du changement et le cadre logique, avec des conseils sur la manière de les compléter. Ces modèles sont disponibles sur le site web et le portail de candidature d'OCEAN.

3.3. Théorie du changement et cadre logique

À l'étape 2, vous développerez la théorie du changement et le cadre logique de votre projet.

La **théorie du changement (ToC)** est un outil permettant de décrire les étapes logiques de la manière dont le changement est censé se produire dans le cadre d'un projet. Dans le cadre d'OCEAN, nous vous demandons de fournir un diagramme de la théorie du changement, afin d'illustrer le récit de votre candidature. Ce diagramme doit être téléchargé sous la forme d'un document Word. Pour plus d'informations sur la manière d'élaborer le ToC, veuillez consulter les conseils du modèle de théorie du changement fourni sur le site web et le portail de candidature d'OCEAN.

Bien que le cahier des charges décrive le processus de changement et nos hypothèses, il est préférable de l'utiliser en même temps qu'un cadre logique. **Le cadre logique** est un outil de suivi et d'évaluation des performances - il permet de suivre les résultats réels par rapport à ce qui a été planifié, en utilisant des indicateurs qui sont des mesures spécifiques des changements que vous souhaitez obtenir par le biais de votre projet. Pour plus d'informations sur la manière d'élaborer le cadre logique, veuillez consulter le modèle de cadre logique (Logframe Template) sur le site Internet et le portail de candidature d'OCEAN.

Les bénéficiaires utiliseront les TdC et le cadre logique comme outils clés de suivi et d'évaluation pendant toute la durée de leur projet, et s'en serviront pour démontrer les changements dans les rapports annuels et le rapport final de leur projet (voir 3.4).

3.4. Rapport et visites de contrôle

Les bénéficiaires de la subvention OCEAN nous informeront tous les six mois de l'avancement de leur projet en utilisant les modèles de rapport que nous leur fournissons. Cela implique de compléter et de soumettre un rapport semestriel dans les six premiers mois suivant la date de début du projet et un rapport annuel pour chaque année du projet.

Le **rapport semestriel** (2 à 3 pages maximum) est l'occasion pour les bénéficiaires de présenter une brève mise à jour sur l'évolution de la situation au cours des six derniers mois et de nous faire savoir s'il y a des défis ou des réalisations notables à partager.

Le **rapport annuel** est un compte rendu plus détaillé des progrès réalisés au cours de l'année précédente. Le modèle de rapport fournira des questions directrices pour vous aider à réfléchir et à évaluer la manière dont vous progressez vers vos objectifs. Vous présenterez une mise à jour de vos progrès par rapport aux indicateurs de votre cadre logique. Trois mois après la fin de votre projet, vous devrez soumettre un **rapport final** qui détaillera les réalisations effectuées pendant la durée du projet et partagera les enseignements tirés.

Afin de soutenir l'apprentissage au cours de votre projet, OCEAN fournira un retour d'information sur vos rapports annuels et votre rapport final. Les rapports seront examinés par un expert de la MEL qui sera en mesure de fournir des recommandations sur la manière de renforcer le suivi de votre projet et l'établissement de rapports.

Les projets sélectionnés feront l'objet d'une **visite de contrôle en personne** (jusqu'à 5 jours) afin de faciliter le retour d'information et le soutien. Les détails et la portée de toute visite seront convenus à l'avance entre le bénéficiaire et l'administrateur de la subvention afin de garantir un impact minimal sur la capacité de l'équipe du projet à mener à bien les activités prévues.

3.5. Soutien aux demandeurs et aux bénéficiaires de subventions dans le cadre de la MEL

Nous expliquons comment utiliser les outils de la MEL dans nos conseils et nos modèles sur le portail de candidature et sur notre site web. Nous vous recommandons de participer à nos webinaires à l'étape 2 pour obtenir des conseils pratiques, des exercices et des exemples supplémentaires. Nous serons disponibles pour répondre aux questions lors de tous nos webinaires et ateliers, et tout au long du processus de candidature à notre service d'assistance (helpdesk@oceangrants.org.uk).

L'équipe OCEAN fournira un soutien continu à la MEL pendant la mise en œuvre du projet par le biais de son service d'assistance et de discussions individuelles.

Si vous avez besoin d'aide pour votre application ou votre projet MEL, n'hésitez pas à contacter notre service d'assistance et un membre de notre équipe vous répondra dans les plus brefs délais : helpdesk@oceangrants.co.uk.

Nous vous recommandons de participer à nos webinaires pour vous aider à concevoir votre projet au stade de l'application. Nous aborderons les meilleures pratiques pour la planification de la MEL dans votre projet.

Consultez notre site web pour connaître les prochains événements d'apprentissage ou les enregistrements des événements passés : www.oceangrants.org.uk. Les enregistrements du webinaire sont disponibles sur la [chaîne YouTube d'OCEAN](#).

Glossaire

Activités	Les actions menées par le projet pour réaliser le changement souhaité et conduire aux réalisations, aux effets et à l'impact dans la chaîne des résultats.
Biodiversité	La "diversité biologique" est la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie ; elle comprend la diversité au sein des espèces, entre les espèces et entre les écosystèmes.
Defra	OCEAN est un programme du ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (Defra) du gouvernement britannique.
Preuves	Le format, la qualité et la pertinence varient et comprennent des expériences documentées et non documentées, des données, des études, des politiques, des meilleures pratiques, etc. mais ils sont particulièrement appréciés lorsque leur qualité est assurée, qu'ils sont accessibles et applicables.
Impact	L'impact est l'objectif à long terme de votre projet. Il s'agit souvent d'une contribution à une avancée plus large dans le domaine, par exemple en matière de conservation et de réduction de la pauvreté. Notez que l'impact ne sera pas atteint uniquement par le projet et qu'il sera souvent atteint en dehors de la période du projet.
Cadre logique	Les cadres logiques, communément appelés Logframes, sont un outil de suivi permettant de mesurer les progrès réalisés par rapport à la chaîne des résultats (intrants -> activités -> extrants -> résultats -> impact), en comparant les résultats planifiés et réels à l'aide d'indicateurs, de lignes de base et d'objectifs.
Pauvreté multidimensionnelle	La pauvreté est multidimensionnelle et ne se résume pas à un manque d'argent ; elle englobe toute une série de problèmes qui empêchent les gens de satisfaire leurs besoins fondamentaux et d'améliorer leur vie dans la dignité, notamment le manque de revenus, de terres ou d'autres moyens d'accès aux biens et services matériels de base nécessaires pour survivre dans la dignité, ou le manque de soins de santé, de sécurité, d'éducation ou de relations sociales nécessaires.
Comité d'experts OCEAN	Un panel indépendant d'experts sélectionnés par Defra pour évaluer votre demande. L'OEC fournira des recommandations à Defra sur les projets à financer et fournira un retour d'information aux candidats sur la façon d'améliorer leurs propositions pour les soumissions futures.
Partenaire(s)	Avoir un rôle formel de gouvernance dans le projet et une relation formelle avec le projet qui peut impliquer des frais de personnel et/ou des responsabilités de gestion du budget.
La voie du changement	Une description narrative de la manière dont les activités de votre projet conduiront à un changement souhaité dans l'environnement marin et à une réduction de la pauvreté multidimensionnelle. Il s'agit d'une section écrite du formulaire de candidature.
Partie prenante	Une personne, une organisation ou un groupe de personnes qui ont un intérêt ou une préoccupation pour le projet et son impact. Ils sont consultés, engagés et/ou participent aux activités du projet. Ils peuvent également être des partenaires, mais dans ce cas, ils n'ont pas de gestion budgétaire ni de rôle de gouvernance formel dans le cadre du projet.
Théorie du changement	Outil permettant de décrire comment un projet conduira à un changement souhaité en décrivant le problème et comment les intrants, les activités et les résultats d'un projet conduiront au changement souhaité.

